

QUE FAIRE EN CAS DE SOUPÇONS D'ABUS SEXUELS



QU'ENTENDONS-NOUS PAR SOUPÇONS ?

Nous parlons de soupçons tant que vous n'avez pas observé de faits concrets mais ressentez qu'une situation devient délicate et tant que l'enfant n'a mis en cause personne, par exemple :

"Allô ESPAS ? Quand on fait du trampoline, un de nos moniteurs y monte avec les enfants et les tient par les hanches. Est-ce que c'est normal ?"



Prendre les soupçons au sérieux

Garder son calme et éviter de se précipiter



Prendre des notes (les faits, heures, lieux).

Ne pas parler directement des soupçons aux personnes concernées



Prévenir son responsable

Demander conseil aux institutions compétentes



CONTACTS UTILES

Permanence de
conseils ESPAS

079 229 36 20

